

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001083-209

Chambre des actions collectives  
**COUR SUPÉRIEURE**

---

**ISABEL CORRAL**

Demanderesse

c.

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

Défenderesse

---

---

**DEMANDE POUR ÊTRE AUTORISÉE À MODIFIER LA DEMANDE POUR  
AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR ÊTRE  
REPRÉSENTANTE**

(Articles 574 et suivants *C.p.c.*)

---

---

**À L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE HIVON, J.C.S., LA DEMANDERESSE EXPOSE :**

1. Le 6 juillet 2020, madame Natalia Milewska a déposé contre la défenderesse Société canadienne des postes une *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante*, tel qu'il appert au dossier;
2. Le 19 novembre 2020, le Tribunal a autorisé la substitution de la demanderesse Isabel Corral à titre de représentante et en conséquence a également autorisé une première demande de modification de la Demande d'autorisation, tel qu'il appert au dossier;
3. Le 14 octobre 2021, le Tribunal a également autorisé une deuxième demande de modification de la Demande d'autorisation afin de redéfinir le Groupe visé;
4. La Demanderesse souhaite ainsi exercer une action collective pour le compte du Groupe suivant :

« Toutes les personnes physiques du Québec, qui, depuis le 14 mars 2020, ont payé pour un service d'expédition accélérée offert par la défenderesse,

notamment PrioritéMC, PrioritéMC Mondial, XpresspostMC, XpresspostMC É.-U., XpresspostMC - International, Colis accélérésMC et Boîte à tarif fixe, dont les délais n'ont pas été respectés »;

5. La Demanderesse invoque un manquement de la défenderesse pour avoir offert et vendu ses Services d'expédition accélérée sous de fausses représentations, et pour avoir omis de divulguer des faits importants lors de ses représentations aux consommateurs, notamment en ce qui a trait au retrait de la Garantie de livraison à temps en contexte de pandémie, le tout en violation du *Code civil du Québec*, de la *Loi sur la protection du consommateur* et/ou de la *Loi sur la concurrence*;
6. La Demanderesse demande donc à titre de réparation un remboursement des frais payés pour les Services d'expédition accélérée achetés, une compensation pour les divers troubles et inconvénients causés aux membres du Groupe par les manquements de la défenderesse ainsi que le paiement de dommages-intérêts punitifs;
7. Par la présente, la Demanderesse souhaite cependant obtenir l'autorisation du Tribunal afin de modifier la Demande d'autorisation de manière à retirer l'action en réparation des troubles et inconvénients et d'ainsi retreindre son recours à une action en réduction des obligations et dommages-intérêts punitifs;
8. La demanderesse souhaite également obtenir l'autorisation du Tribunal afin de modifier la Demande d'autorisation de manière à restreindre l'action envisagée aux seuls recours en vertu de *Code civil du Québec* et de la *Loi sur la protection du consommateur*;
9. La Demanderesse communique à titre de **pièce DM-1** son projet de modification de la Demande d'autorisation;
10. Les modifications demandées respectent les principes de la proportionnalité prévus aux articles 18 et suivant du *Code de procédure civile*;
11. Les modifications demandées ne créent pas en une demande entièrement nouvelle. En effet, elles ne servent qu'à circonscrire l'action envisagée par la Demanderesse, dont les faits générateurs demeurent identiques;
12. La présente demande ne cause aucun préjudice aux droits des membres putatifs du Groupe proposé;
13. Les ressources judiciaires seront mieux allouées si l'action collective n'est pas

poursuivie à l'égard de la cause d'action retranchée, mais plutôt uniquement à l'égard de l'action en réduction des obligations et de l'action en dommages-intérêts punitifs, le tout en vertu du *Code civil du Québec* et de la *Loi sur la protection du consommateur*;

14. Il est dans l'intérêt de la justice et des membres du Groupe que la présente demande soit accueillie;

### **CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**AUTORISER** la Demanderesse à modifier la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante*;

**LE TOUT** sans frais.

**MONTRÉAL**, le 18 septembre 2023

*Lambert Avocats*

---

**LAMBERT AVOCATS**

(Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert)

(Me Benjamin W. Polifort)

(Me Loran-Antuan King)

1111, rue Saint-Urbain, suite 204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Télé. : (514) 878-2378

[jlambert@lambertavocats.ca](mailto:jlambert@lambertavocats.ca)

[bpolifort@lambertavocats.ca](mailto:bpolifort@lambertavocats.ca)

[aking@lambertavocats.ca](mailto:aking@lambertavocats.ca)

Avocats de la demanderesse

---

---

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

---

Je, soussigné, Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert, avocat, exerçant ma profession au 1111, St-Urbain, suite 204, à Montréal, province de Québec, district de Montréal, H2Z 1Y6, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse dans le présent dossier;
2. Tous les faits mentionnés à la présente déclaration sous serment et à la demande ci-jointe sont vrais.

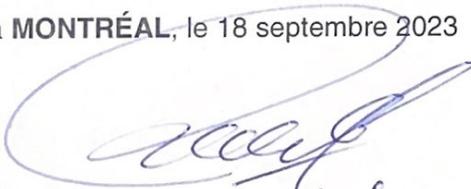
EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ

à **MONTRÉAL**, le 18 septembre 2023

  
\_\_\_\_\_  
**LAMBERT AVOCATS**  
M<sup>e</sup> Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Déclaré sous serment devant moi

à **MONTRÉAL**, le 18 septembre 2023

  
\_\_\_\_\_  
Yohis Belloc  
328236-8

---

---

**AVIS DE PRÉSENTATION**  
(Articles 146 et 574 C.p.c.)

---

---

**À: M<sup>e</sup> Noah Boudreau**  
**Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Tél. : (514) 394-4521  
Fax : (514) 397-7600  
Courriel : [nboudreau@fasken.com](mailto:nboudreau@fasken.com)

Avocat de la défenderesse

**PRENEZ AVIS** que la *Demande pour être autorisée à modifier la Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante* sera présentée à l'honorable Marie-Christine Hivon de la Cour supérieure du Québec, district judiciaire de Montréal, **le 18 septembre 2023, à 14h00, en salle 14.07.**

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

**MONTREAL**, le 18 septembre 2023

*Lambert Avocats*

---

**LAMBERT AVOCATS**

(Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert)

(Me Benjamin W. Polifort)

(Me Loran-Antuan King)

1111, rue Saint-Urbain, suite 204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Télééc. : (514) 878-2378

[jlambert@lambertavocats.ca](mailto:jlambert@lambertavocats.ca)

[bpolifort@lambertavocats.ca](mailto:bpolifort@lambertavocats.ca)

[aking@lambertavocats.ca](mailto:aking@lambertavocats.ca)

Avocats de la demanderesse

**No.: 500-06-001083-209**

**(Chambre des actions collectives)**

**COUR SUPÉRIEURE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**ISABEL CORRAL**

Demanderesse

c.

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

Défenderesse

**DEMANDE POUR ÊTRE AUTORISÉE À  
MODIFIER LA DEMANDE POUR  
AUTORISATION D'EXERCER UNE  
ACTION COLLECTIVE ET POUR ÊTRE  
REPRÉSENTANTE**

(Articles 574 et suivants *C.p.c.*)

**COPIE DÉFENDERESSE**



**LAMBERT**  
AVOCATS

1111, rue Saint-Urbain, #204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Fax : (514) 878-2378

[jlambert@lambertavocats.ca](mailto:jlambert@lambertavocats.ca)

M<sup>e</sup> Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert (ALOJR5)